

**DEMANDE DE RENSEIGNEMENT N° 1 DE LA REGIE DE L'ENERGIE (« LA REGIE ») RELATIVE A  
LA DEMANDE « R-3553-2004 »**

---

**1. Référence :** Pièce HQT-5, document 1, pages 22 à 24

**Préambule :**

La section 2.4.2 présente l'impact des compensateurs synchrones au niveau de l'exploitation du réseau. On y explique l'effet des CS sur le niveau des transits selon différentes configurations du réseau, sur la capacité à soutenir des hausses et des baisses de charge et sur la sauvegarde du réseau lors d'événements sévères. On conclut que les CS sont requis pour l'exploitation du réseau.

**Demandes :**

- 1.1** Veuillez déposer les études démontrant que les compensateurs synchrones seront requis au cours des prochaines années pour maintenir la capacité de transit, soutenir les variations de charge et aider à la sauvegarde du réseau lors d'événements sévères.
- 1.2** Pour chacune des études, veuillez spécifier si la puissance réactive pouvant être fournie par la centrale de TCE à Bécancour et par le déglaceur de Lévis est prise en compte.
- 1.3** Dans l'éventualité où les études de réseau n'en tiendraient pas compte, veuillez décrire l'impact de la prise en compte de l'ajout de cette puissance réactive sur les besoins du Transporteur concernant les compensateurs synchrones de Lévis.
- 1.4** Veuillez également indiquer l'impact de l'intégration des parcs de plus de 1000 MW d'énergie éolienne en Gaspésie concernant les compensateurs synchrones de Lévis.

**2. Références :** (i) Pièce HQT-4, document 1, page 9  
(ii) Dossier 3522-2003, HQT-12, document 1, page 44

**Préambule :**

La référence (i) compare les coûts des différentes solutions envisagées par le Transporteur. On y apprend que le coût du projet de remise à neuf des compensateurs synchrones CS31 et CS32 est de l'ordre de 33 millions de dollars, alors que l'estimation des variantes consistant à ajouter de compensation statique est de 119,2 M\$, 109,6 M\$ et 100,4 M\$ selon le niveau de tension de l'installation

La référence (ii) mentionne un coût unitaire de 140\$/Kvar pour l'évaluation de la compensation statique.

**Demandes :**

- 2.1** Veuillez fournir le coût de remplacement des deux compensateurs synchrones.
- 2.2** Veuillez concilier le coût unitaire de la référence (ii) avec l'estimation des coûts présentée à la référence (i).
- 2.3** Veuillez préciser si l'ajout de compensateurs statiques à d'autres postes que celui de Lévis a été envisagée comme variante au remplacement des deux CS de Lévis.
- 3. Référence :** Pièce HQT-2, document 1, Annexe A, verso de la page 49

**Préambule :**

Le plan de redressement de 1995 évaluait le coût de redressement des CS31 et CS32 à 9 millions de dollars de réalisation.

**Demande :**

- 3.1** Veuillez expliquer que la remise à neuf des compensateurs CS31 et CS32 est maintenant évaluée à 33 millions de dollars.
- 4. Références :** (i) Dossier R-3549-2004, pièce HQT-8, document 1, page 10  
(ii) Pièce HQT-2, document 1, page 9

**Préambule :**

La référence (i) présente les immobilisations mises en exploitation en 2003. On y retrouve un montant de 16,1 M\$ pour le compensateur synchrone #23 du poste Duvernay. La référence (ii) mentionne l'existence de trois compensateurs à ce poste.

**Demandes :**

- 4.1** Veuillez préciser si la valeur de l'immobilisation dont il est question dans le préambule correspond au coût de la remise à neuf du CS23 au poste Duvernay et comparez ces travaux à ceux prévus à Lévis.
- 4.2** Veuillez fournir les coûts de remise à neuf des deux autres CS au poste Duvernay.

- 5. Références :**
- (i) Pièce HQT-2, document 1, page 6
  - (ii) Pièce HQT-2, document 1, Annexe A, pages 26 à 46

**Préambule :**

La référence i présente un historique des CS du poste de Lévis. Cependant, aucune mention n'est faite des travaux ou améliorations faites à ces CS entre 1995 et 2003.

La référence ii présente une série de recommandations visant à rendre les CS conforme aux lois et règlements (appareils sous pression, code de l'électricité, protection des incendies, détection d'hydrogène, etc.)

**Demandes :**

- 5.1** Veuillez fournir le détail des actions qui ont été prises ou investissements concernant les CS du poste de Lévis entre 1995 et maintenant.
- 5.2** Veuillez préciser les certifications ou approbations obtenues dans cette période, par exemple celle des appareils sous pression.
- 5.3** Veuillez indiquer les coûts de chacune de ces actions et l'année de l'investissement.

- 6. Références :**
- (i) Pièce HQT-2, document 1, page 9
  - (ii) Pièce HQT-2, document 1, Annexe A, page 25

**Préambule :**

Ces deux références indiquent des prolongations de la durée de vie des CS très différentes : 20 et 30 ans.

**Demandes :**

- 6.1** Veuillez confirmer que les travaux de remise à neuf des CS du poste de Lévis permettront de prolonger leur vie utile de 30 ans.
- 6.2** Veuillez fournir la durée de vie utile de CS neufs.

**7. Référence :** Pièce HQT-6, document 1, pages 6 et 8

**Préambule :**

Les coûts du projets correspondant au « Client », c'est-à-dire la main d'œuvre du Transporteur pour les vérifications et essais de mise en service, est de 5,074 million \$ et représente 15,4 % des coûts totaux.

**Demande :**

**7.1** Veuillez détailler ce montant et expliquer ce pourcentage de 15,4 % alors que les coûts du « Client » représentaient 4,3 % et 3,4 % respectivement dans les dossiers R-3522 (Eastmain) et R-3527 (Toulnustouc).